

VALIDATION DES ACQUIS D'EXPÉRIENCE (VAE)

L'université algérienne impliquée dans le projet

Sur le long terme, c'est une action à double impact que **managant, sur instructions de l'Union européenne, 4 universités européennes. Cette action sera, si l'on y regarde de plus près, une forme d'aide indirecte aux administrations et aux entreprises algériennes qui disposeront, avec l'aide de l'université, d'un moyen d'avoir un encadrement expérimenté, compétent et, surtout, opérationnel.**

L'encadrement d'une administration ou d'une entreprise aura, pour sa part, la possibilité de revaloriser ses nouvelles connaissances et son expérience pour d'une part postuler à un diplôme supérieur et d'autre part, argumenter une promotion. La VAE intéressera des milliers de cadres moyens qui occupent des postes supérieurs par rapport à leur qualification officielle. La Commission de l'Union européenne (UE) finance le projet dont la vocation est la validation des acquis d'expérience (VAE).

Le projet VAE est une partie de «l'InProve» (projet d'initialisation du processus de validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement supérieur en Algérie) lequel fait partie du programme européen Erasmus+. Le projet VAE implique 6 universités algériennes choisies comme établissements pilotes. Il s'agit de Tlemcen, Mostaganem, Blida, Boumerdès, Oum-el-Bouaghi, Guelma ainsi que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. L'université M'Hamed-Bougara de Boumerdès (UMBB) assure, du côté algérien, la coordination par le biais du professeur Abdelaziz Tairi, vice-recteur, chargé des relations extérieures, la coopération, l'animation, la communication et les manifestations scientifiques.

Côté européen, les universités de Montpellier, Porto, Barcelone et Perpignan apportent leur contribution à la réussite de ce projet. Mohammed Nadjib Kazi Aoual, de l'université de Montpellier, assure la coordination, côté européen.

Le projet est suivi par un bureau technique qui a affecté, à cet effet, Jean-Paul Lefèvre. Il y a lieu de signaler la présence de l'Anem (Agence nationale de l'emploi), la Sonatrach et l'IAP (Institut algérien du pétrole) à la séance de travail restreinte qui s'est déroulée en cours de semaine à la faculté des sciences (ex-INH) de l'UMBB. Sur invitation du professeur Tairi, nous avons assisté à une partie des travaux. À l'issue de cette séance, nous avons sollicité le professeur Tairi et Kazi Aoual, pour plus de précisions sur le projet VAE.

Le professeur Tairi dira : «Ce projet comme son nom l'indique est la validation des acquis d'expérience. Il permet, en effet, à des candidats qui ont de l'expérience professionnelle et des compétences au sein d'une entreprise

ou d'une administration de revenir reprendre leurs études. Nous leur permettons de valoriser leurs compétences. En fait, tout ce que les candidats à cette formule ont acquis comme capital expérience au sein d'une entreprise ou d'une administration va être revalorisé par une équivalence universitaire. Ainsi, quelqu'un qui a une expérience de 10 ans comme technicien peut venir postuler au niveau de l'université et avoir un certain niveau. L'université pourrait lui attribuer le niveau du M1. Selon les compétences qui sont acquises, il aura une équivalence. On pourrait, par ailleurs, dire à un candidat : vous faites tels ou tels modules pour avoir le M3 par exemple. Tel que conçu, le projet se base sur la professionnalisation. Les points de comparaison sont les formations professionnalisantes qui sont en cours aux universités.»

Généralisation en 2023

Pour sa part, Kazi Aoual, le représentant des universités européennes qui manage ce projet, complète : «Le but en fait, c'est de comparer dans une action de valorisation des acquis



Photo : DR

d'expérience ; les compétences acquises par le candidat par rapport aux compétences exigées par une formation. Si ces compétences acquises concordent toutes, alors on considère que le candidat est apte à recevoir le diplôme correspondant.»

Les concepteurs de ce projet ont proposé une méthodologie de sa mise en chantier. Elle a été agréée par les autorités algériennes concernées. «Dans le cadre de ce projet, nous avons proposé une méthodologie au ministère de l'Enseignement supérieur à mettre en pratique. On est en train de la

tester. Une fois les tests terminés, en octobre 2023, elle sera généralisée à d'autres formations et à d'autres universités.»

L'expérience réussie en Europe

«En Europe, la VAE a été lancée par une directive européenne il y a plus de 10 ans et chaque pays devait la traduire chez lui», nous apprend Kazi Aoual, qui précise que les modèles réussis ont servi de référence pour élaborer le prototype destiné à l'Algérie. «Elle a été une réussite en Italie, en France et en

Allemagne. C'est sur la base de l'expérience de ces trois pays que la proposition a été faite à l'Algérie.»

D'après lui, l'université de Montpellier valide, à titre indicatif, chaque année plus de 150 diplômés dont une dizaine de doctorats.

La coopération universitaire Europe/Algérie

À notre question de savoir s'il y a une dynamique de coopération entre les universités algériennes et européennes, le professeur Tairi se dit satisfait. «Effectivement, il y a une dynamique de coopération. On a réalisé un grand projet sur des formations professionnalisantes ayant pour finalité une employabilité élevée. 9 établissements universitaires algériens y ont contribué. Ce projet qui a duré 3 ans et demi a eu pour résultat le lancement de 17 licences professionnalisantes en Algérie.»

Selon lui, ce projet a été classé par la Commission européenne «Very Good», c'est-à-dire parmi les meilleurs projets. «On a donné une suite à ce projet. On a par conséquent introduit la VAE», conclura-t-il.

Notons que l'université de Montpellier revient régulièrement dans les comptes-rendus de presse sur la coopération scientifique entre les établissements universitaires algériens et européens.

Abachi L.